

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

ALZONNE - Commune

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 14/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Thibault FORT Bernard GIEULES Cyril GILLIS Anaïs JEANET Christelle LOGEAS Jean LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Leila REGRAGUI Gérard RUMEAU Jacques TISSEYRE Brigitte VIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Anne-Marie DENUC Nathalie ENCINAS Marianne LEPRÊTRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Brigitte VIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création emploi d'Adjoint Technique

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer à compter du 1^{er} avril 2026 un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires afin de renforcer les effectifs du service entretien et du service de restauration scolaire. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques de la filière technique au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (25h/35h) à compter du 01/04/2026
- INSCRIT au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Brigitte VIEU
Secrétaire de séance